



Droit de viste des petits enfants chez grand parents

Par cocotte1003

bonjour,

suite a un different avec notre fille, nous ne pouvons plus voir notre petite fille de moins de 4 ans sans la presence de l'un de ses parents.

Le different porte sur notre volonte de rester neutre dans une affaire de plainte deposee par notre fille qui affirme que notre petite fille a ete violee à l'ecole par un autre enfant du meme age.(plainte deposee)

la petite est perturbee du fait de plus nous voir des s c andales faits par sa mere à l'ecole et de sa nouvelle ecole;

Nous n'arrivons pas à raisonner notre fille

Que pouvons nous faire? merci de vos conseils pour nous tous

Par Agnes

Bonjour,

-détachez vous de votre fille le temps qu'elle retrouve la raison (vous ne verrez plus votre petite fille pour un petit moment);

-allez dans son sens le temps qu'elle retrouve la raison (vous verrez votre petite fille).

Cdlt

Par kang74

Bonjour

suite a un different avec notre fille, nous ne pouvons plus voir notre petite fille de moins de 4 ans sans la presence de l'un de ses parents.

Les grands parents n'ont pas de droit en soi : ce sont les enfants qui ont le droit d'avoir des liens avec eux , que les parents ne peuvent empêcher mais peuvent tout à fait gérer

Concrètement dans la mesure ou ils ne vous empêchent pas de voir leur fille, il n'y a aucune raison qu'un JAF vous accorde plus de droits.

Vous n'avez pas à raisonner votre fille elle n'est plus sous votre autorité et elle a des devoirs envers sa fille, notamment de protection, qui justifie, quand même qu'elle ne reste pas impassible dans cette situation (vous pouvez rester neutre, vous n'avez pas de devoirs : mais pas de droit non plus)

Que vous pensiez que l'enfant de 4 ans est plus perturbée par le fait de continuer à vous voir, mais avec un de ses parents, plus que par une agression sexuelle est très curieux.

Je ne peux que vous conseiller de soutenir votre fille car ce genre de procédure est toujours difficile à gérer et vu le contexte, une requete serait illégitime : l'enfant peut vous voir, avec un de ses parents et il y a un contexte qui leur sera facile à prouver .

Tout ce que cela peut donner au final, c'est que vous payez vos frais d'avocat et les siens ... et que pour le coup les possibilités de visite se fasse de plus en plus rare .

Par cocotte1003

Bonjour et merci de votre reponse

Notre petite fille avait l'habitude de manger tous les jours chez nous. Depuis que notre fille a deposé plainte pour viol sur sa fille (l'enfant etait en presence de plusieurs adultes dans un car, adultes affirmant qu'il ne s'est rien passés d'ailleurs), Notre fille refuse que nous voyons l'enfant malgré les demandes de la petite sous pretexte que nous n'adherons pas à ses dire et crises de colere.

Elle demande à ce que nous voyons la petite uniquement en presence d'elle ou du pere, ce que nous refusons car nous

ne voulons pas être exposés à sa colère devant l'enfant.

Si je vous comprends bien nous n'aurons pas le droit de voir l'enfant seule.

Merci et bon week end

Par cocotte1003

Bonjour, merci agnes,

si nous ne souhaitons plus voir notre fille c'est pour éviter de nous exposer encore une fois à ses crises récurrentes, 5 en 10 ans avec des personnes différentes, dans la famille comme à son travail. Je refuse maintenant de prendre toujours son parti dans cette nouvelle histoire. Merci de votre conseil

Par kang74

Elle demande à ce que nous voyons la petite uniquement en présence d'elle ou du père, ce que nous refusons car nous ne voulons pas être exposés à sa colère devant l'enfant.

C'est votre choix .

Mais dans la mesure où ils vous proposent de voir votre petite fille, que vous savez que la petite vous réclame et que vous refusez de la voir comme on vous le propose, n'espérez rien de plus de la justice.

PS : si le fait qu'il y ait des adultes autour était un fait qui empêchait des agressions sexuelles d'avoir lieu (surtout dans un bus où on est généralement assis)il n'y aurait pas autant de victimes .

Avant de remettre en doute les propos de votre petite fille , de sa mère, de son père, ne vaudrait-il pas mieux attendre les conclusions de l'enquête?

Par cocotte1003

c'est bien ce que nous avons décidé de faire, attendre les conclusions de la plainte, c'est aussi ce que notre fille n'accepte pas. une petite fille de pas 4 ans violée dans un car et dans son combinaison de ski et aucun adultes ne voient rien, j'ai quand même des doutes que je garde évidemment pour moi en attendant le retour de la plainte.

Nous avons essayé les visites en présence de ses parents mais la petite est mal à l'aise, elle demande visiblement l'approbation visuelle du parent dès qu'elle veut faire quelque chose dans la maison même aller aux toilettes.

Bien merci de vos conseils que je prends en considération.

Par kang74

Tant que vous comprenez que quelque soit les conclusions de l'enquête , les parents n'ont pas l'obligation de vous confier l'enfant selon les modalités que vous avez choisi .

M'enfin pensez que cette histoire peut durer et qu'un enfant de pas 4 ans oublie vite les personnes qu'il connaît aussi .

Et réfléchissez qu'avec les consignes de sécurité actuelles dans un car où les adultes doivent être assis, attachés à la ceinture de sécurité il est impossible de surveiller tous les enfants, hors arrêt du bus .

Si votre fille a porté plainte,c'est que votre petite fille a en parlé, et surtout si les FDO ont accepté de la traiter, c'est quand même qu'il y a des éléments , combinaison de ski ou pas .

Par cocotte1003

OK pas de soucis je prends en considération votre avis. Effectivement les enfants oublient vite les personnes qu'ils connaissent, à voir quand même car nous habitons des maisons l'une à côté de l'autre.

J'espère qu'elle oubliera très très vite qu'on existe pour son bien. Nous on passera aussi à autre chose. C'est effectivement le plus simple.

Merci de vos conseils